

DÉMOCRATIE

Le fantasme du retour aux sources

« Citoyens constituants »,
« Gentils Virus », « Insoumis » :
les promoteurs de
la « vraie » démocratie



M., 2017

Démocratie : le fantasme du retour aux sources

« Citoyens constituants », « Gentils Virus », « Insoumis » :
les promoteurs de la « vraie » démocratie

Ils sont tout un aréopage, si l'on peut dire, à vouloir nous refourguer cette antiquité qu'est la démocratie à la grecque. Cette marotte est partie d'Étienne Chouard, un professeur de lycée à Marseille qui s'était fait connaître de la gauche radicale et altermondialiste en 2005 par sa critique du projet de Constitution européenne. Par la suite, il a commencé à développer l'idée qu'un changement radical de la société passerait par le biais d'une assemblée constituante mettant en place un régime s'inspirant en partie des institutions athéniennes classiques. Petit à petit ses thèses se sont diffusées sur internet et il a séduit tant la gauche souverainiste qu'une partie de l'extrême droite et de la complosphère. On l'a ainsi longtemps retrouvé invité dans les médias des deux bords — nous laissant penser que lesdits bords se rapprochent sacrément en ce moment. Cependant, son intérêt pour les « réflexions » d'Alain Soral ont fait fuir une partie de ses supporters de gauche.

Cela n'empêche pas ses idées de continuer à plaire et on trouve de nombreux collectifs (Citoyens constituants, Gentils Virus) qui s'attachent à répandre ses thèses par le biais de cercles de discussion, de pièces de théâtre (notamment dans le off à Avignon), d'internet (lemessage.org) ou de films (*J'ai pas voté*, de Moïse Courilleau et Morgan Zahnd). Il y a également une grande porosité entre les adeptes de Chouard et les Insoumis de Jean-Luc Mélenchon, ce qui explique certainement que ce dernier a appelé durant sa campagne à une assemblée constituante partiellement tirée au sort.

« *Si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change.* »
Giuseppe Tomasi di Lampedusa,
Le Guépard

Depuis plusieurs années, il est possible de croiser dans les luttes sociales des personnes qui cherchent à nous convaincre que la démocratie athénienne du v^e siècle avant J.-C.¹ serait une

source d'inspiration incontournable. Mettant en avant le prétendu égalitarisme de ce système, elles ont tendance à vouloir (nous faire) oublier ce qu'était réellement la société athénienne de cette époque. Face au succès de ces thèses, un petit rappel historique s'impose².

avant Jésus-Christ dans la suite du texte.

2 Un grand nombre de manuels d'histoire ancienne permettent cela. Nous nous sommes appuyés sur celui de Claude Orrieur et Pauline Schmitt Pantel, *Histoire*

1 Toutes les dates se rapportant à la période antique seront considérées comme

De quelle égalité parle-t-on ?

Dans le monde grec, le *demos*, le « peuple », ne désignait pas l'ensemble des habitants d'une cité mais uniquement ceux qui avaient le statut de citoyen. Or, l'égalité juridique, croissante, alla de pair avec une définition de plus en plus stricte de ce statut. Au V^e siècle, pour être citoyen athénien il fallait être un homme âgé de 18 ans né d'un père citoyen athénien. À partir de 451, à la suite d'une réforme de Périclès, il fallait en plus être le fils d'une fille de citoyen³. Mais cela ne suffisait pas, l'aspirant citoyen devait aussi prouver qu'il avait droit à ce statut. Si cela lui était contesté, il pouvait soit se contenter du statut de métèque (citoyen d'une autre

cité grecque résidant à Athènes et bénéficiant d'une liberté individuelle mais d'aucun droit civique) soit porter son affaire devant la justice. S'il n'arrivait pas à convaincre les juges, cette fois-là il était vendu comme esclave pour avoir tenté d'usurper le statut de citoyen.

La communauté civique, même si ses limites bougèrent au fil du temps, était donc très restreinte. Les historiens estiment que les citoyens athéniens étaient entre 30 000 et 40 000 à l'époque classique dans toute l'Attique (le territoire administré par Athènes) pour une population totale de plus de 300 000 individus. Les femmes, les enfants, les métèques et les esclaves avaient pour leur part des statuts juridiques différents et spécifiques, mais aucun droit politique. Concernant les esclaves, considérés comme des « instruments animés », les estimations de leur nombre varient entre 200 000 et 250 000 pour le V^e siècle⁴, ce qui montre l'importance du travail servile dans la société grecque. Ils étaient pour la plupart bon marché, et presque tous les citoyens, même pauvres, en avaient au moins un à leur service.

Au sein même du corps citoyen, tout le monde n'était pas logé à la même enseigne. On estime (avec quelques doutes aujourd'hui) que c'est Solon qui divisa, en 594-593, la communauté civique en quatre classes censitaires et reforma les institutions athéniennes.



grecque, Paris, PUF, 1995.

3 Périclès, s'appuyant sur les citoyens pauvres, il est possible qu'il ait voulu écarter de la citoyenneté les fils de ses rivaux aristocrates, dont un certain nombre avaient tendance à prendre une femme originaire d'une autre cité.

4 Raymond Descat, *Esclave en Grèce et à Rome*, Hachette littératures, 2006, p. 67-71.

En faisant cela il rompait avec le régime oligarchique au sein duquel les grandes familles aristocratiques athéniennes se disputaient le pouvoir jusque-là. Cependant, les droits des citoyens étaient indexés sur les revenus qu'ils tiraient de la terre, ce qui se corrélait dans la plupart des cas à leur capacité à financer leur équipement de soldat pour défendre la cité. La classe la plus pauvre, les *thètes*, qui rassemblait les ouvriers agricoles et les artisans, ne pouvait siéger qu'à l'ecclésiā, assemblée où l'on votait les lois et la guerre, et à l'héliée, le tribunal populaire de la cité. Les trois classes les plus riches avaient en plus accès à l'assemblée qui préparait les lois, la boulē, ainsi qu'à des magistratures (les postes administratifs et de commandement militaire), dont le prestige correspondait à leur rang. La classe la plus riche regroupait quant à elle les aristocrates⁵ et était la seule permettant d'exercer la magistrature la plus importante de l'époque, l'archontat.

Le siècle de Périclès

Au cours du VI^e siècle, sous la tyrannie des Pisistratides puis surtout avec les réformes de Clisthène (en 508-507), le sort des citoyens s'améliora. Cependant, l'égalité à Athènes n'a jamais concerné que le domaine politique. Comme aujourd'hui dans nos démocraties

5 Les aristocrates étaient les plus gros propriétaires terriens et aussi éventuellement les grands marchands et les propriétaires de mines.

modernes, le statut de citoyen ne garantissait pas des conditions de vie égales, seulement une égalité théorique devant la loi⁶. La boulē, dont les membres étaient tirés au sort⁷ — mode de désignation par lequel jurent nos défenseurs actuels de la démocratie athénienne —, n'a semble-t-il jamais remis en cause ce principe. La fracture sociale de la communauté civique se ressentait de plus jusque dans l'ecclésiā. S'il fallut fixer un quorum de 6 000 participants pour que les votes importants y soient considérés comme valides, c'est parce que sur les près de 40 000 citoyens qui avaient le droit d'y siéger peu le faisaient effectivement. Les plus pauvres et ceux des campagnes les plus reculées ne pouvaient pas se permettre le déplacement, parfois long et qui leur faisait perdre des journées de travail.

Certes, à partir des années 450, Périclès fut élu stratège pendant plusieurs années et il s'attela à réduire les inégalités entre classes de citoyens. Les *thètes* purent accéder à la boulē et à l'archontat⁸. Il étendit aussi le principe du versement d'une indemnité, le *misthos*, pour la plupart des charges publiques, favorisant ainsi leur accès aux citoyens

6 C'est d'ailleurs ce que signifie l'*isonomie* proclamée par Clisthène : l'égalité des citoyens devant la loi (*iso* : « même », *nomos* : « loi »).

7 D'abord parmi les trois classes supérieures puis, après Périclès, parmi tous les citoyens.

8 Magistrature qui avait cependant perdu en importance au profit de... celle de stratège!

pauvres. Il ne faut pourtant pas s'emballer à son sujet. Cette politique répondait semble-t-il à des revendications des *thètes*, qui, depuis les guerres médiques au début du ^v^e siècle, avaient obtenu un rôle indispensable en tant que rameurs sur les trières et donc dans la défense de la cité. De plus, les auteurs anciens voyaient cela comme un moyen pour Périclès de concurrencer son rival Cimon, un riche aristocrate qui, par des pratiques clientélistes, s'assurait le soutien de citoyens pauvres.

La question du financement du *misthos* mérite pour sa part d'être posée. Ce système d'indemnité est souvent mis en avant aujourd'hui comme l'exemple même d'une mesure égalitariste. C'est omettre un peu vite que l'argent venait de la domination d'Athènes sur toute une partie des cités de la mer Égée.



L'impérialisme athénien

À la suite des guerres médiques de 490 puis de 480 et face au danger perse, une partie des cités du monde grec décida de s'unir pour former la ligue de Délos. Au départ, toutes ces cités, dont Athènes, participaient à un conseil

qui se réunissait une fois par an sur l'île de Délos, et décidaient collectivement des dispositions à prendre face aux Perses. Pour faire partie de la ligue, elles devaient fournir soit un contingent de soldats soit une contribution en argent, le *phoros*. Le trésor de la ligue ainsi constitué était conservé à Délos. Vers les années 450, le pouvoir d'Athènes fut de plus en plus prépondérant au sein de la ligue de Délos. En 454, alors que la ligue connaissait des dissensions dues à des défaites en Égypte, Athènes imposa que le trésor soit gardé chez elle, dans le temple d'Athéna, sur l'Acropole. De fil en aiguille, la cité fit pression pour s'octroyer le droit d'utiliser une partie du *phoros* pour financer ses institutions, notamment le *misthos*, et certaines constructions publiques commandées par Périclès.

À partir de 448, la mer Égée fut débarrassée de la flotte perse, ce qui voulait dire que la ligue de Délos n'avait en théorie plus de raison d'être. Mais les Athéniens imposèrent son maintien et matèrent les révoltes des cités qui voulaient en sortir ou qui refusaient sa domination. Un exemple célèbre de leur brutalité toute démocratique est celui rapporté par Thucydide dans le dialogue entre les Méliens et les Athéniens. En 416, durant la guerre du Péloponnèse, la cité de Mélos, qui était neutre, fut assiégée par les Athéniens, qui souhaitaient qu'elle les rejoigne. La discussion entre représentants des deux cités est imaginée par Thucydide, mais elle illustre les enjeux de la situation. Les Méliens firent valoir leur droit légal

de ne pas se soumettre. Les Athéniens leur opposèrent le droit naturel que leur conférait selon eux leur puissance et répondirent la chose suivante : « *Nous le savons et vous le savez aussi bien que nous, la justice n'entre en ligne de compte dans le raisonnement des hommes que si les forces sont égales de part et d'autre; dans le cas contraire, les forts exercent leur pouvoir et les faibles doivent leur céder*⁹. »

Les Méliens refusèrent de s'incliner, espérant une aide spartiate qui ne vint jamais. Après un long siège, ils finirent par se rendre. Tous les hommes furent tués, les femmes et les enfants réduits en esclavage, et les terres furent attribuées à des clérouques, sorte de colons athéniens envoyés dans les cités conquises. Les clérouques, recrutés le plus souvent parmi les *thètes*, gardaient leurs droits civiques bien qu'ils fussent en dehors du territoire athénien, et grâce aux revenus des terres qu'ils venaient d'obtenir ils pouvaient se financer la coûteuse panoplie d'hoplite (fantassin grec). Cela augmentait le réservoir de soldats d'Athènes, laquelle pouvait surveiller au plus près les cités soumises.

Le cas de Mélos n'est pas isolé, plusieurs autres cités eurent à subir peu ou prou le même sort. Il est par ailleurs intéressant de constater qu'Athènes mettait parfois en place des tyrans dans les cités récalcitrantes afin de s'assurer une meilleure obéissance de leur part. Cette domination athénienne sur le monde grec s'effrita à partir de 415. Sparte prit le dessus militairement, et la

démocratie fut menacée par des factions aristocrates qui tentaient de rétablir une oligarchie (les Quatre-Cents en 411, puis les Trente en 404). En 404, défaite, Athènes dut détruire ses fortifications et réduire sa flotte à douze trières. En 403, la démocratie fut rétablie, mais la cité avait perdu l'empire qui avait assuré sa prospérité économique et la vitalité de son régime politique pendant plus de cinquante ans.

Le pouvoir de choisir ses grands hommes

Si les Quatre-Cents purent en 411 imposer une oligarchie, c'est notamment parce qu'à ce moment-là les *thètes* étaient à la guerre, occupés à ramer sur les trières, loin d'Athènes. Lorsqu'ils rentrèrent, ces derniers rétablirent le régime démocratique qui leur semblait plus favorable. Mais cet épisode montre que la prétendue suspension des inégalités sociales permise par l'égalité politique de la démocratie n'était que fictive. Les citoyens pauvres, bien qu'ayant certains avantages par rapport à d'autres catégories sociales, n'avaient clairement pas le même pouvoir que l'aristocratie, qui, malgré les changements de régime, continuait d'exister et de dominer la société athénienne. Il suffit d'examiner les origines sociales des « grands hommes » de la démocratie athénienne pour s'en convaincre. Certains firent même de très longues carrières au pouvoir, à l'image de Périclès, qui fut reconduit à la charge de stratège durant une vingtaine d'années alors que le régime

9 Thucydide, V, LXXXIX.

démocratique semblait à son apogée. Thucydide reconnaissait à ce sujet que « *ce gouvernement portant le nom de démocratie, en réalité c'était le gouvernement d'un seul homme*¹⁰ ».

Cela s'explique notamment par la séduction que les grands orateurs exerçaient (et exercent encore) sur l'auditoire d'une assemblée. La démocratie, ancienne ou actuelle, est un système qui donne l'avantage à ceux qui ont la science des mots, indépendamment des positions qu'ils défendent. Or ce n'était pas l'ouvrier agricole qui pouvait s'offrir des cours de rhétorique et d'éloquence. S'exprimer à l'ecclésiaste n'était du reste pas sans risque. N'importe quel citoyen pouvait certes y proposer un décret, mais si ce dernier était considéré comme contraire aux lois déjà existantes, la personne risquait des poursuites en justice et un éventuel ostracisme (bannissement de la cité pour dix ans maximum). Mieux valait avoir étudié le droit avant de se lancer !

Le mirage de la « vraie » démocratie

Bien souvent, ceux qui vantent la démocratie athénienne ne s'attardent pas sur les détails ou réalités historiques (le plus souvent ignorés), mais se réfèrent à un prétendu principe : « le pouvoir au peuple ».

Le système athénien n'est pourtant pas séparable de la société qui l'a produit et il est le fruit de rapports de force

entre différentes catégories de la population. Les mesures qui furent considérées comme fondatrices de la démocratie étaient surtout empiriques et avaient pour but de faire régner la paix sociale, asseyant à l'occasion le pouvoir d'un législateur.

Ainsi, face aux révoltes du *demos* rural et à l'affirmation d'une petite bourgeoisie citadine (artisans et commerçants) contre le pouvoir des aristocrates, Solon tenta de rétablir un statu quo. Il annula les créances des paysans pauvres et interdit la mise en esclavage de citoyens athéniens pour dettes, mais il refusa de procéder à la redistribution des terres que lui demandaient ceux qu'il appelait les « méchants » (les paysans pauvres). La propriété foncière restait donc concentrée dans les mains de l'aristocratie, les « bons ». Le recours à la main-d'œuvre servile continua pour sa part, et les esclaves ruraux d'origine athénienne furent simplement remplacés par des esclaves-marchandise capturés lors des guerres contre les autres cités ou achetés à des marchands.

Le tyran Pisistrate nous offre un autre exemple. Durant son règne, qui dura de 561 à 527, il créa les juges des *dèmes* (magistrats rattachés à une circonscription et jugeant les litiges entre citoyens), dépossédant ainsi ses concurrents aristocrates de l'une de leurs prérogatives traditionnelles. Mais les tromperies rocambolesques par lesquelles il prit le pouvoir par trois fois (son règne fut entrecoupé de deux exils) sont là pour

10 Thucydide, II, LXV.

démontrer qu'il n'avait pas une grande considération pour le *demos*¹¹.

Concernant le principe même du système démocratique, la mise en place progressive d'institutions de plus en plus égalitaires sur le plan politique pour les citoyens athéniens, y compris le système du tirage au sort, n'a mis en place qu'une égalité virtuelle. Les aristocrates continuaient à prospérer et à dominer la vie politique athénienne tandis que les *thètes* participaient peu aux institutions,

trop occupés à survivre par leur petite production artisanale ou par leur travail salarié. Le perfectionnement du système démocratique nécessita de plus l'exploitation de cités plus faibles et une importante utilisation d'esclaves, notamment dans les mines d'argent.

De nos jours, le capitalisme pourrait donc très bien s'accommoder d'un mode de gestion politique comprenant une boulé et une ecclésiá, car ses fondements sont ailleurs. Il est compréhensible que ce type d'idéal politique puisse séduire la petite bourgeoisie et les travailleurs ayant un certain niveau d'études. Face au déclassement qui frappe actuellement ces catégories, il offre un espoir de reconnaissance sociale et de gratification symbolique sans danger pour la propriété privée et favorisant ceux qui ont eu accès à l'instruction. Il serait en revanche plus problématique que la masse des exploités qui n'ont rien à y gagner succombe à ce genre de discours.

M.

11 Aristote fit le récit 250 ans plus tard des ruses assez improbables, avouons-le, de Pisistrate. La première fois, Pisistrate prétendit devant l'assemblée avoir subi une tentative d'assassinat. Avec les trois cents gardes du corps que la cité lui accorda il prit le pouvoir. La deuxième fois, il fit croire au peuple que c'était la déesse Athéna elle-même qui le ramenait dans la cité sur un chariot. La troisième fois, pendant qu'il invitait les citoyens à écouter un discours, ses hommes volèrent et cachèrent toutes les armes de la cité. (Aristote, *Constitution d'Athènes*, XIII à XIX).

